



INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 : AIDE FINANCIÈRE DIRECTE

QUOI :

La Croix-Rouge canadienne offre une **aide financière de 600 \$** pour répondre aux besoins immédiats.

À QUI :

Un montant de **600 \$** sera accordé pour **l'ensemble des personnes vivant à une même adresse**. Cette adresse doit être votre **résidence principale** et doit se trouver dans une **zone inondée**.

Une personne représentera toutes les personnes vivant sous le même toit. **La personne qui représentera le foyer doit s'inscrire auprès de la Croix-Rouge.**

OÙ :

Mercredi le 9 août, 2017

De 12h à 20h

CSLC de Mansfield

160 Chemin de la Chute,

Mansfield-et-Pontefract, Qc

La Croix-Rouge vérifiera l'adresse postale pour valider que la résidence principale se trouve dans une zone inondée.